

Les aides à la décision sur le Pays de Brest

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Soutien au Conseil en Energie Partagé (CEP) - Brest Métropole	Communes de Brest Métropole	Patrimoine communal	Adhésion à Ener'gence	50%			Contacter Ener'gence 02 98 33 15 14
Soutien au Conseil en Energie Partagé (CEP) - PIC	Communes du Pays d'Iroise Communauté (PIC)	Patrimoine communal	Adhésion à Ener'gence, sur les 3 premières années	20%			
Etudes bâtiments publics (audit énergétique, étude sur le chauffage)	SDEF	Patrimoine communal	Réalisation d'audit énergétique	variable			

Les aides à l'investissement par EPCI

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Rénovation thermique des bâtiments	Communes et les établissements en dépendant (CCAS, EPIC) du territoire du PIC	Opérations légères	Niveau CEE minimum	20%			Projet de territoire du PIC Olivier MOREAU Service Environnement 02 98 84 98 80 olivier.moreau@ccpi.fr
		Opérations lourdes (rénovation globale)	Réalisation d'une étude thermique en amont du projet Niveau RT existant minimum	20%	50 000 € 75 000 € si niveau RT existant - 40 %		
Soutien à la production d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque)	Soutien à la production d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) - PIC		Intégration au bâti Efficacité énergétique	20%	25 000 €		

Dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Politique sportive Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD)	Communes de la CCPLD	Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (construction)	Respect de la RT 2012	25 à 50%	300 000 €		
		Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Salle omnisports (construction)	Respect de la RT 2012	15 à 30% (5 à 10% si 1 seule commune)	300 000 € (200 000 € si 1 seule commune)		
		Salle omnisports (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Salle omnisports (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité	15 à 30%	300 000 € (200 000 € si 1 seule commune)		
		Vestiaires de sports de grands terrains (construction)	Respect de la RT 2012	15 à 30% (5 à 10% si 1 seule commune)	100 000 € (50 000 € si 1 seule commune)		
		Vestiaires de sports de grands terrains (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
Vestiaires de sports de grands terrains (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité	15 à 30%	100 000 € (50 000 € si 1 seule commune)				

Les fonds de dotation

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux *	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> * 6 cibles dont rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables * DSIL rénovation énergétique en 2021 et prévue en 2022 * cumulable avec la DETR 	maximum 80%	500 000€ (plancher 20 000€)	annuel	Préfecture du Finistère
Dotation d'Equipement des Territoires ruraux	Communes de - 2 000 habitants et communes de 2 000 à 20 000 habitants avec potentiel financier par habitant inférieur à 1,3 le potentiel moyen; EPCI <50 000 habitants sans communes de plus de 15 000 habitants	Priorité 1 : construction ou rénovation de bâtiments communaux ou communautaires avec travaux d'économie d'énergie	20 à 50%		annuel	Préfecture du Finistère

Fonds chaleur renouvelable : Chaleur d'ici même

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux	Forfait	Durée du dispositif	Plus d'information
Etudes de faisabilité (bois énergie, solaire thermique, géothermie)	Collectivités et entreprises	Qualifications RGE études	50 à 70% (70% pour collectivités et petites entreprises)			Ener'gence chaleur@energence.net 02 98 33 15 14
AMO projet de chaufferie biomasse		* OPQIBI 20.12 * ICERT BENR Etudes d'AMO Biomasse	40%			
Chaudière granulés bois		60 à 240 MWh * comptage de la chaleur * Rendement chaudière > 85%, émissions poussières < 75 mg/NM3 à 6% en O2, émissions NOx < 500 mg/Nm3 à 6% en O2 ; appartenance à une liste de chaudières bois éligibles ou classe 5 de la norme EN 303-5 ou recours à un électrofiltre * chaudière dans la liste des chaudières éligibles		260 €/MWh		
Chaudière bois déchiquetés		* >60 Mwh sortie chaudière * comptage de la chaleur * Rendement chaudière > 85%, émissions poussières < 75 mg/NM3 à 6% en O2, émissions NOx < 500 mg/Nm3 à 6% en O2 ; appartenance à une liste de chaudières bois éligibles ou classe 5 de la norme EN 303-5 ou recours à un électrofiltre * chaudière dans la liste des chaudières éligibles		*projets inférieurs à 600 MWh, 260€/MWh en collectif tertiaire, 180€ sinon *projets entre 600 et 3 000 MWh, 140€/MWh en collectif tertiaire, 80€ sinon *projets entre 3 000 et 6 000 MWh, 118€/MWh en collectif tertiaire, 50€ sinon		
Réseau de chaleur		* > 200 m pour les extensions * Densité thermique >1 MWh / ml / an * > 50 %, par énergie renouvelable et/ou énergie de récupération * Valorisation > 25 tep / an d'énergie renouvelable ou de récupération pour extensions		* de 1 à 1,5 MWh/ml 100 €/MWh pour le projet * au dessus 1,5 montants classiques ** aides de 340€ à 530€/ml suivant diamètre nominal		
Solaire thermique		* Production d'énergie solaire utile annuelle au niveau du ballon > 350 kWh/m² * Evaluation précise des besoins en eau chaude o mesures obligatoire sur l'existant o ratio SOCOL pour le neuf * Schéma d'installation pris parmi 6 proposés * suivi des performances obligatoire * capteurs certifiés		Suivant analyse économique du projet > 100 m², 1,11 €/kWh sinon (sur 20 ans)		

Dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux	Forfait	Durée du dispositif	Plus d'information
Géothermie PAC	Collectivités et entreprises	<ul style="list-style-type: none"> * PAC sur eau de Nappe : <ul style="list-style-type: none"> o 25 MWh Enr/an o Nombre heures équivalentes fonctionnement > 1 000 h/an o COP machine \geq 4,5 pour PAC électriques et 1,55 pour PAC absorption gaz <ul style="list-style-type: none"> o SCOP global \geq 3 * PAC sur champs de sondes : <ul style="list-style-type: none"> o 25 MWh Enr/an o Nombre heures équivalentes fonctionnement > 1 000 h/an o COP machine \geq 4 pour PAC électriques et 1,43 pour PAC absorption gaz <ul style="list-style-type: none"> o SCOP global \geq 3 * PAC sur eaux usées et eau de mer : <ul style="list-style-type: none"> o 25 MWh Enr/an o Nombre heures équivalentes fonctionnement >1000h o COP machine \geq 4,5 pour PAC électriques et 1,55 pour PAC absorption gaz <ul style="list-style-type: none"> o SCOP global \geq 3 * Géocooling : <ul style="list-style-type: none"> o SEER > 20 o Rapport d'efficacité instantané > 7 o Temps de fonctionnement min > 1 500 h/an <ul style="list-style-type: none"> *Thermofrigopompes <ul style="list-style-type: none"> o COP>7 o Temps de fonctionnement min > 1 500 h/an o Part de fonctionnement en mode TFP supérieure à 5% de la production annuelle cumulée de 		5 à 40 €/MWh ENR suivant le type d'installation + 200 €/ml sur analyse économique au-delà de 1 000 MWh/an		Ener'gence chaleur@energence.net 02 98 33 15 14

tep : tonne équivalent pétrole (1 tep = 11 630 kWh)

Remarques :

- * Une étude d'opportunité sera exigée pour aider à définir le périmètre du projet et en valider la pertinence technico-économique. Elle sera proposée **gratuitement** par Ener'gence.
- * Les critères définis ci-dessus sont des critères d'éligibilité. La décision de l'aide est soumise à l'examen par le comité technique.

Certificats d'économies d'énergie

Voir document spécifique

Aide à l'achat véhicule faibles émissions

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Montant	Durée du dispositif	Plus d'information
Prime à la conversion	Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> * Reprise d'un véhicule diesel immatriculé avant 2011 ou essence avant 2006 ; * Acquisition ou location d'un véhicule avec des émissions de CO2 < 127 g/km (exigences au 1er janvier 2022) (VAE éligibles) 	1 000 à 6 000 €	Annuel	Pour les personnes morales, demande papier obligatoire : dossier à télécharger sur le site internet : https://www.primealaconversion.gouv.fr dans la rubrique télé-service
Bonus écologique	Collectivités	Achat d'un véhicule avec taux d'émission de CO2 inférieur ou égal à 50 g/km.	27 % du montant TTC	Plafonné à 6 000 €	Annuel https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/media/documents/baremes.pdf

N'hésitez pas à solliciter votre conseiller Ener'gence pour tout complément d'information

02 98 33 15 14